



Lettre aux parents des établissements scolaires du 2nd degré

A partir de la rentrée 2017, le Conseiller d'Orientation **Psychologue devient Psychologue de l'Éducation Nationale (Psy EN)**, spécialité « Education, Développement et Conseil en Orientation Scolaire et Professionnelle ».

Le Psy EN est rattaché au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) et intervient au sein des établissements scolaires du District.

Il mobilise son expertise au service de la prise en compte du développement des adolescents pour assurer leur parcours de réussite.

Au collège : Il accompagne les élèves dans leur adaptation à un nouvel environnement scolaire, participe à une meilleure connaissance de soi des jeunes afin d'envisager un projet scolaire et professionnel adapté à leurs envies et possibilités.

Au lycée : Il accompagne les transitions et aide à la mise en place et à la concrétisation du projet d'orientation.

Au collège et au lycée, il reçoit les élèves en entretien individuel, utilise des questionnaires d'orientation, réalise des bilans psychologiques (s'il l'estime nécessaire), afin de mieux les guider dans leur parcours scolaire.

Il participe aux actions de prévention et de remédiation auprès d'élèves rencontrant des difficultés, en situation de handicap ou en rupture scolaire et travaille en collaboration avec la famille du jeune, l'élève et Les équipes (de direction, enseignante, médicale sociale..).

Au Centre d'Information et d'Orientation (CIO) :

Il reçoit tout public dès la 6^{ème} à l'âge adulte dans le cadre de l'accompagnement du projet scolaire et professionnel.

A la demande de l'équipe éducative, le PSY EN peut être amené à recevoir votre enfant.

De même, les élèves et les parents qui le souhaitent peuvent être reçus pour un temps d'écoute et d'échange. Il ne s'agit pas d'entretiens thérapeutiques mais d'un espace de dialogue garantissant la confidentialité des propos, dans le cadre du Code de Déontologie des Psychologues.

Mme SOULET (Psy EN) Tient une permanence au collège le jeudi matin et le mercredi matin (par quinzaine). Les rendez-vous se prennent au bureau de la CPE.

Vous pouvez également être reçu au CIO de Lognes, Square Philippe Lebon, par une Psy EN de l'équipe, en fonction de vos disponibilités du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Tel : 01.64.68.24.81.

Si vous vous opposez à ce que votre enfant rencontre une Psy-EN au collège, veuillez l'indiquer par écrit sur papier libre dans une enveloppe libellée à Madame SOULET, Psychologue de l'Éducation Nationale.

La Psychologue de l'Éducation Nationale